



Selon les rites religieux, la saignée doit impérativement être exécutée par un shohet, pour les juifs, et par un ouvrier agréé par l'Exécutif des musulmans de Belgique, pour les musulmans.

Parlement bruxellois, penche davantage du côté d'Olivier Maingain. *“C'est dans notre programme politique de faire en sorte que le bien-être animal avance. Défi a pris son courage à deux mains, mais il y avait aussi Groen et l'Open VLD. Je ne préjuge pas de ce qu'on fera si on n'a pas d'accord avec le PS et Écolo. Il est important de travailler au consensus le plus large. Il y aura certainement des propositions d'amendements après les auditions, qui sont importantes. Ensuite, je ne sais pas quand l'ordonnance sera votée ni même si elle sera votée. Peut-être que ça pourrait être retardé en septembre, avec d'autres auditions.”*

Au PS, certains notent que Défi, loin de charger sabre au clair comme il y a quelques semaines, a mis de l'eau dans son vin.

“Je ne suis pas sûr que Défi ait vraiment envie d'aller au bout. Ils veulent obtenir quelque chose sans faire trop de dégâts. Tout l'enjeu pour eux est de ne pas perdre la face. Ils sont contents d'avoir déposé le texte et d'exister comme parangons des laïques et anticommunautaristes. Mais s'ils passent en force, cela laissera des traces indélébiles pour la suite de la législation. Et pour la suivante”, prévient un ténor du PS.

De Smet: “Ce n'est pas une courbe rentrante”

Le président de Défi, François De Smet, doit donc composer avec ces courants internes tumultueux. *“La position de Défi n'a pas varié. La sortie d'Olivier Maingain n'a aucun impact. On est favorables à l'ordonnance de Jonathan de Patoul”,* juge François De Smet. *“Cela dit, on a toujours été prêts à emprunter un chemin de traverse pour satisfaire à la fois le bien-être animal et les cultes. Nous n'avons jamais dit que le texte était à prendre ou à laisser. Mais ce n'est pas une courbe rentrante car on continue de vouloir un progrès substantiel. Prendre le temps, oui, enterrer le texte, non.”*

Défi ouvre la porte à des amendements. Lesquels? Pour rappel, le rituel d'abattage des cultes musulmans et juifs impose que l'animal soit vivant au moment de son égorgement. *“Sur les bovins, on peut peut-être trouver des solutions, car pour eux, l'étourdissement réversible n'est pas au point”,* souligne Jonathan de Patoul (Défi), député à l'origine de l'ordonnance et vétérinaire de formation. *“Le poulet halal est étourdi de manière réversible. Pourquoi ne serait-ce pas possible aussi pour les moutons?”,* se demande aussi le député Défi. *Il faut attendre les auditions et rester calmes.”*

Adrien de Marneffe

La Fédération wallonne de l'agriculture contre l'interdiction pure et simple de l'abattage rituel

Les auditions au Parlement bruxellois commencent cette semaine dans le dossier de l'obligation de l'étourdissement avant abattage. La FWA (Fédération wallonne de l'agriculture) a envoyé un courrier au président du Parlement bruxellois, que la Libre a pu consulter. Elle y fait part de son étonnement de ne pas avoir été associée aux débats en tant qu'acteur de la filière bovine et ovine.

Dans ce courrier, Marianne Streel, présidente de la FWA, et José Renard, secrétaire général, voient dans les auditions une *“réelle opportunité pour conjuguer le respect des pratiques religieuses et la pratique de l'étourdissement post-mortem”*. Ils objectent cependant que la *“technique doit encore être développée pour tenir compte des spécificités du secteur bovin en Belgique et faire l'objet d'une validation par les autorités religieuses concernées”*. Cette analyse est d'ailleurs partagée par Défi, à l'initiative de l'ordonnance soumis à la discussion et qui envisage des amendements de son texte sur ce point.

Pour rappel, en Wallonie et en Flandre,

l'abattage d'animaux avec étourdissement, même lié à des rites religieux, est obligatoire.

Dans son courrier, la FWA rappelle que *“seuls les abattoirs de la région Bruxelles-Capitale permettent encore à la filière bovine belge d'approvisionner la communauté musulmane présente sur son territoire”*.

La fin de la filière bovine halal

La fédération agricole avertit: *“Une suppression pure et simple de cette possibilité reviendrait à une délocalisation totale de la filière bovine halal, qui n'aurait d'autres choix que de s'approvisionner à l'étranger”*. En moyenne 50 000 ani-

maux sont abattus chaque année dans les abattoirs d'Anderlecht. L'abattage rituel concerne 65 % des boeufs, 80 % des moutons.

La FWA demande donc à *“être entendue”* par le Parlement bruxellois pour pouvoir *“exprimer les craintes du secteur et faire l'inventaire des réelles possibilités d'alternatives et des délais de transition nécessaire pour leur mise en œuvre”*.

“Une suppression pure et simple reviendrait à une délocalisation de la filière bovine halal.”

Marianne Streel
Fédération wallonne
de l'agriculture

JEAN LUC FLEMAIL